

3 avril 2020

(DM/PF) JC

GELS ET SOLUTIONS HYDRO ALCOOLIQUES

Précisions sur la fixation des prix

L'essentiel : afin d'expliciter la réglementation sur les prix de ventes des gels et solutions hydro alcooliques, cette circulaire donne quelques exemples de prix maxima, selon la taille des contenants.

Pour les volumes intermédiaires, les prix maxima sont calculés en réalisant une règle de trois par rapport au volume supérieur le plus proche.

A la suite de nos interventions, dans les DROM, les GHA ainsi que les produits destinés à la réalisation de SHA sont désormais exonérés d'octroi de mer et d'octroi de mer régional

Rubriques : Entreprise officine / Economie

Pour rappel, jusqu'au 31 mai 2020, les prix des gels et solutions hydro alcooliques sont encadrés¹.

Afin de répondre à certaines interrogations, vous trouverez ci-dessous les prix de vente pour quatre volumes différents : 50 ml, 100 ml, 300 ml et 1 litre.

S'agissant des gels hydro alcooliques (GHA), les prix hors taxes (HT) maxima pour la vente en gros et les prix de vente au détail toutes taxes comprises (TTC) maxima sont les suivants :

Volume du flacon	Prix HT maxima pour la vente gros	Prix TTC maxima pour la vente au détail
50 ml	1,5 euros HT	2 euros TTC
100 ml	2 euros HT	3 euros TTC
300 ml	3 euros HT	5 euros TTC
1 L	8 euros HT	15 euros TTC

Après échanges avec la DGCCRF, cette dernière nous a confirmé que les dispositions relatives à la vente en gros s'appliquent aussi bien aux grossistes qu'aux fabricants.

Pour les solutions hydro alcooliques (SHA) préparées en officine², les prix HT maxima pour la vente en gros, **lorsque les SHA sont réalisées et vendues par d'autres pharmacies**, et ceux TTC pour la vente au détail sont calculés en majorant les prix de vente en gros et au détail des gels.

¹ https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000041746694&oldAction=rechExpTexteJorf
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000041722952&oldAction=rechExpTexteJorf

² Ces solutions peuvent être préparées jusqu'au 31 mai 2020.

Le coefficient de majoration à appliquer varie selon le type de vente (en flacon ou en vrac¹) et le volume de solutions.

En reprenant les mêmes volumes que précédemment, les prix de vente maxima des solutions sont les suivants :

Volume	Prix HT maxima pour la vente gros en vrac	Prix de vente maxima en vrac (TTC)	Prix HT maxima pour la vente gros en flacon	Prix de vente maxima en flacon (TTC)
50 ml	1,8 euros HT (Coefficient de majoration de 1,2)	2,40 euros TTC (Coefficient de majoration de 1,2)	2,25 euros HT (Coefficient de majoration de 1,5)	3 euros TTC (Coefficient de majoration de 1,5)
100 ml	2,4 euros HT (Coefficient de majoration de 1,2)	3,6 euros TTC (Coefficient de majoration de 1,2)	3 euros HT (Coefficient de majoration de 1,5)	4,5 euros TTC (Coefficient de majoration de 1,5)
300 ml	3,6 euros HT (Coefficient de majoration de 1,2)	6 euros TTC (Coefficient de majoration de 1,2)	4,5 euros HT (Coefficient de majoration de 1,5)	7,5 euros TTC (Coefficient de majoration de 1,5)
1 L	9,6 euros HT (Coefficient de majoration de 1,1)	16,5 euros TTC (Coefficient de majoration de 1,1)	10,4 euros HT (Coefficient de majoration de 1,3)	19,5 euros TTC (Coefficient de majoration de 1,3)

Pour les gels ou solutions vendus à des volumes intermédiaires, les prix maxima sont calculés en réalisant une règle de trois par rapport au volume supérieur le plus proche. Par exemple, pour la vente de 200 ml de produits, ce calcul se fait par rapport au prix de vente maximal applicable pour 300 ml, soit les prix maxima suivants :

- 3,33 euros TTC pour la vente au détail d'un flacon de gel ;
- 4 euros TTC pour la vente en **vrac** de 200 ml de solution ;
- 5 euros TTC pour la vente de 200 ml de solution **en flacon**.

S'agissant de l'Outre-Mer, si les pouvoirs publics ont refusé la demande de la FSPF de reprendre les coefficients en vigueur pour la vente des médicaments remboursables, ils ont accepté de prendre un arrêté² exonérant les GHA ainsi que les produits destinés à la réalisation de SHA d'octroi de mer ainsi que de l'octroi de mer régional.

Nous profitons de cette circulaire pour vous rappeler que vous devez respecter certaines règles relatives à l'information des patients, c'est-à-dire :

- Afficher le prix des gels et solution hydro alcooliques, en précisant le prix au litre ;
- Étiqueter les contenants pour indiquer la composition de la solution. Vous pouvez à cette fin vous inspirer des étiquettes réalisées par la Fédération disponibles à l'adresse :

http://www.fspf.fr/sites/default/files/etiquettes_70x42_pdf.pdf

¹ La vente en vrac concerne la vente aux assurés, lorsque ces derniers apportent leur ancien flacon pour les remplir.

² https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000041768543&oldAction=rechExpTexteJorf

Pour plus de précisions, une foire aux questions régulièrement mise à jour est disponible sur le site de la DGCCRF à l'adresse suivante :

www.economie.gouv.fr/dgccrf/encadrement-des-prix-pour-les-gels-hydroalcooliques-voir-la-faq

P.J. :

- Tableaux des prix de vente maxima en gros et en détail des GHA et des SHA pour des volumes de 50 ml, 100 ml, 300 ml et 1 L

**Prix hors taxes (HT) maxima pour la vente en gros et
les prix de vente au détail toutes taxes comprises (TTC) maxima**

Pour les gels hydro alcooliques (GHA) :

Volume du flacon	Prix HT maxima pour la vente gros	Prix TTC maxima pour la vente au détail
50 ml	1,5 euros HT	2 euros TTC
100 ml	2 euros HT	3 euros TTC
300 ml	3 euros HT	5 euros TTC
1 L	8 euros HT	15 euros TTC

Pour les solutions hydro alcooliques (SHA) préparées en officine

Volume	Prix HT maxima pour la vente gros en vrac	Prix de vente maxima en vrac (TTC)	Prix HT maxima pour la vente gros en flacon	Prix de vente maxima en flacon (TTC)
50 ml	1,8 euros HT (Coefficient de majoration de 1,2)	2,40 euros TTC (Coefficient de majoration de 1,2)	2,25 euros HT (Coefficient de majoration de 1,5)	3 euros TTC (Coefficient de majoration de 1,5)
100 ml	2,4 euros HT (Coefficient de majoration de 1,2)	3,6 euros TTC (Coefficient de majoration de 1,2)	3 euros HT (Coefficient de majoration de 1,5)	4,5 euros TTC (Coefficient de majoration de 1,5)
300 ml	3,6 euros HT (Coefficient de majoration de 1,2)	6 euros TTC (Coefficient de majoration de 1,2)	4,5 euros HT (Coefficient de majoration de 1,5)	7,5 euros TTC (Coefficient de majoration de 1,5)
1 L	9,6 euros HT (Coefficient de majoration de 1,1)	16,5 euros TTC (Coefficient de majoration de 1,1)	10,4 euros HT (Coefficient de majoration de 1,3)	19,5 euros TTC (Coefficient de majoration de 1,3)